



Préfet de la Drôme

Commune de CHANOS-CURSON : Fiche synthétique descriptive des risques pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2011102-0015 du 12/04/11, modifié par arrêté n° 2013262-0010 du 19/09/13

1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn approuvé
Le risque naturel pris en compte est l'inondation
Document de référence : PPRn approuvé le 25 juillet 2013

2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt approuvé
Les risques technologiques pris en compte sont des effets de surpression.
Document de référence : PPRt Cheddite France approuvé le 22 décembre 2011

3-Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement, modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du plan de zonage réglementaire du PPRn approuvé,
- du plan de zonage réglementaire du PPRt approuvé,
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

5-Descriptif sommaire des risques

Inondation

Le plan de zonage réglementaire du PPRn définit trois types de zones :

- Les zones « rouge » inconstructibles comprenant :
 - la zone R1 qui est soumise à un aléa fort, en dehors du centre urbain,
 - la zone R2 qui est soumise à un aléa moyen, en dehors du centre urbain,
 - la zone R3 qui est soumise à un aléa faible, en zone d'expansion de crues,
- La zone « hachurée rouge » Rh constructible correspondant aux secteurs d'aléa fort et moyen du centre urbain.
- La zone « bleu » B constructible correspondant aux secteurs urbanisés soumis à un aléa faible.

Technologiques

La carte de zonage réglementaire définit 3 types de zone selon l'intensité de ce risque :

- la zone grisée correspondant à l'emprise de l'entreprise,
- la zone rouge R, à risques moyen à très fort, inconstructible,
- la zone bleue b, à risque faible, constructible sous condition.

Sismiques

La commune de CHANOS-CURSON est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site www.planseisme.fr.